COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 17/04/23 mise en ligne le 17/04/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à neuf heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents: M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mmes Marie-France DALOT, Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Marie-Françoise FOURNIER, Claire MORY, MM. Christophe MOUTAUD, François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Corinne COMMERGNAT, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote: Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Christophe MOUTAUD, M. Benoît LASCOUX à Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT, M. Ludovic PINGAUD à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique VADIC à M. Henri LECLERE, M. François BARNAUD à M. Philippe PONSARD, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA à M. Philippe PONSARD

<u>Etaient excusés</u>: M. Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Mmes Françoise OTT, Corinne TONDUF, Ludivine CHATENET, Célia BOIRON, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 14 Nombre de membres absents:/ Nombre de membres votants : 41

Secrétaire de séance : M. Christophe MOUTAUD

ENGAGEMENT FINANCIER - SECURISATION ENTRE LES CAPTAGES DE PIERRES CIVIERES ET MAUPUY COMMUNES DE ST SULPICE LE GUERETOIS ET ST LEGER LE GUERETOIS

Rapporteur: M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret compétente sur la gestion de l'eau potable sur son territoire, souhaite optimiser l'excèdent de production du captage des Pierres Civières situé sur la commune de St Sulpice le Guérétois. Ce captage est excédentaire et s'évacue via son trop plein. Ce volume, variable selon la période de l'année, est estimé en moyenne à 150m³/jour.

L'Agglomération souhaite réaliser une interconnexion entre les deux captages, par l'installation d'un réseau sur le trop plein des Pierres Civières, en le reliant au captage du

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20230414-93, 23-DE Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023

Délibération n°93/23 du 14/04/23 8-Domaines de compétences par thèmes 8.3 voirie

Maupuy sur la commune de St Leger le Guérétois. Cette opération permettrait de collecter le trop plein d'eau pour le redistribuer sur la ville de Guéret.

L'interconnexion sera réalisée grâce à un tuyau en polyéthylène de diamètre 63mm sur une longueur d'environ 700ml. La canalisation sera déployée via des terrains communaux de St Sulpice le Guérétois et de St Leger le Guérétois. Une autorisation sera nécessaire pour le passage de ce réseau.

La mise en place du réseau sera réalisée en tranchée traditionnelle (tranchée ouverte avec pelle hydraulique), sur un tracé traversant principalement des bois et quelques chemins de randonnées. Suivant les difficultés techniques, le réseau pourra ponctuellement être posé sans enfouissement.

La durée des travaux serait d'environ 3 à 4 semaines (suivant difficultés rencontrées). Ces travaux sont à réaliser milieu du deuxième trimestre 2023. L'Agglomération réalisera cette opération via l'accord cadre pour travaux sur réseaux d'eau potable en cours (2021-2025), l'entreprise MIGLIORI est titulaire de ce marché avec trois autres entreprises en co-traitance.

Le plan de financement adopté en Conseil Communautaire le 15/09/2022 doit être modifié. La répartition suivant les financements a été modifiée, ainsi que le montant des travaux. Cette nouvelle répartition des subventions est de 20% en DETR, 10% Conseil Départemental de la Creuse et 50% Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel	Taux	Obtention fi	inancement
RESSOURCES	Type a dide	de l'aide €HT	Idox	<u>Date</u> <u>demande</u>	<u>Date</u> <u>décision</u>
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR	DETR Rubrique 13	18963.18€	20%	30/09/2022	
CONSEIL RÉGIONAL					
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		9481.59€	10%		
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		47407.95€	50%	2	,
TOTAL DES subventions publiques		75852.72€	80%		

Délibération n°93/23 du 14/04/23 8-Domaines de compétences par thèmes 8.3 voirie

Financement privé	4-
(don, legs, souscription, mécénat)	

Autofinancement	18963.18€	20%
dont emprunt		

94815.90€	100%
	94815.90€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conform

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance